

A un examen de sciences naturelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 29

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais ne pourrait-on pas en garder une partie et prier la plus belle moitié de notre population de prendre pour mot d'ordre que le chapeau de Montreux, le chapeau à cheminée est décrété la mode du Tir fédéral ? il y aurait là un cachet d'originalité qui frapperait certainement les nombreux étrangers attendus pour le Tir fédéral et j'en suis convaincu, nos charmantes vaudoises ne perdraient rien à porter pendant quelques jours autre chose que ces objets sans forme qui ont encore nom chapeaux.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Histoire ou légende.

Quoi donc, Guillaume Tell n'aurait pas existé,
Tout ce que nous saurions de ce héros vanté
S'évanouirait comme un songe ?
Tous nos fiers souvenirs resteraient sans valeur,
Et le culte qu'on rend au grand libérateur
Ne serait qu'un pieux mensonge ?
Pardonnez à nos temps, ô mânes de Schiller !
Poète, ô toi qui crus que Tell tua Gessler,
Voici : ton illusion tombe.
Faute de parchemins écrits, nous biffons tout,
Et les savants du jour s'en vont cherchant partout
A démolir tombe sur tombe.
Sans pitié, du marteau frappez les monuments ;
Jetez au vent, semez les sacrés ossements
De ceux que la gloire appelle ;
Rasez Altorf, Burglen ; comblez le chemin creux ;
Submergez l'Axenberget le Grutli fameux ;
Brûlez l'historique chapelle !
Pour notre siècle d'or, les aïeux sont gênants !
Stauffer et Melchthal, ces illustres manants,
Le pieux Nicolas de Flue,
Divicon, Winkelried, Fontana, Scharnachthal,
Tomberont à leur tour de leur haut piédestal
Sous les coups d'un savoir qui tue.
Car il nous faut, à nous, gens de chemins de fer
Moins d'actions d'éclat que d'actions au pair
Avec l'appât des dividendes.
Que nous font, au surplus, tous ces morts valeureux ?
Nous avons notre but : vivons, soyons heureux !
Laissons au passé ses légendes.

L. C.

A un examen de sciences naturelles.

M. le Professeur : Nous oublions le règne minéral. M. l'étudiant, veuillez, s. v. p., me déterminer cette pierre ?

M. l'étudiant prend la pierre dans sa main, l'examine attentivement, essaie ses lunettes, la regarde de nouveau de tous les côtés, la porte à son nez, puis la lèche, la gratte avec l'ongle, la râcle avec le couteau, essaie par son moyen de couper du verre à vitres, la plonge dans du vinaigre, puis la ressort et l'examine encore une fois scrupuleusement, et enfin la rend à M. le Professeur avec confiance, en lui donnant cette déclaration : *Ce n'est pas du quartz.*

Curieuse coïncidence.

L'année dernière, trois hommes précieux à des titres divers, ont quitté une petite commune du nord du Canton, pour aller s'établir au pays du soleil et des grappes vermeilles (j'en demande pardon à nos chers amis de Montreux), c'est-à-dire sur les coteaux qui dominent la vallée du Rhône.

Le premier apportait avec lui la nourriture spirituelle, le second, la nourriture intellectuelle, et le troisième la nourriture du corps.

J'ai voulu dire qu'il y avait : un pasteur, un maître d'école et un boulanger.

Ces trois personnes s'étaient-elles entendues pour satisfaire de triples besoins dans leur nouvelle résidence : je ne sais. Mais cette migration entre deux petites localités m'a paru curieuse à noter. L. C.

M. X..., un riche marchand du quartier du Temple, à Paris, avait fait un vœu, celui d'assister, mort ou vivant, à l'Exposition de Philadelphie. Il avait donc pris toutes ses dispositions pour s'embarquer à bord d'un des paquebots transatlantiques, et avait mis ses affaires commerciales assez en ordre pour pouvoir s'absenter de Paris pendant quelques mois. Mais il arriva qu'il fut subitement frappé d'une attaque d'apoplexie à laquelle il succomba.

Un testament déposé chez M^e Barthet, son notaire, fut ouvert. M. X..., veuf depuis quelques années, avait pour héritier un neveu actuellement tenorino dans un de nos théâtres de genre.

Une clause spéciale du testament portait cette condition absolue :

M. X... léguait toute sa fortune à son neveu à la condition que celui-ci réussirait à le faire assister en chair et en os à l'Exposition de Philadelphie. Il ajoutait que ce désir avait été celui des derniers instants de sa vie et que, n'ayant pu assister de son vivant à cette solennité, il voulait que, mort, son unique héritier exaucât ce vœu. Dans le cas contraire, sa fortune deviendrait la propriété du fisc.

On voit que cette clause du testament de M. X... était assez difficile à remplir. Comment s'y prendre pour exécuter la volonté du testateur ?

Quel moyen employer ?

Un beau matin, le neveu, qui tenait enfin son idée, eut une longue entrevue avec M^e Barthet.

L'Etat n'a pas hérité de la fortune de M. X... et le tenorino, arrivé il y a quelques jours du Nouveau-Monde, passait hier chez son notaire pour y toucher la somme ronde de six cent mille francs.

Si vous allez à l'Exposition de Philadelphie et si vous tenez à avoir l'explication de ce mystère et à connaître le moyen employé par l'ingénieux neveu pour entrer en possession de l'héritage de l'oncle X..., entrez dans la section des îles de la Manche appartenant à l'Angleterre ; arrêtez-vous aux envois de l'île de Jersey : vous remarquerez certainement, entouré des produits du sol, un vieux monsieur, qui semble absorbé par la lecture d'un journal. A ses pieds, vous pourrez lire sur une plaque de cuire :